

RCS : SENS Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00275 Numéro SIREN : 853 374 478 Nom ou dénomination : @TECHNOLOGIES - LA SOLUTION POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2021 sous le numéro de dépôt 316

Désignation de l'entreprise SARL @TECHNOLOGIE LA SOLUTION POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES **GREFFE DU TRIBUNAL**
 Adresse de l'entreprise 13 Av de la Marne 89100 SENS 493275 **DE COMMERCE DE SENS**
 SIRET 8 5 3 3 7 4 4 7 8 0 0 0 1 6 **- 4 FEV. 2021 316**
 Durée de l'exercice en nombre de mois 0 5 Durée de l'exercice précédent 1 1

				Exercice N clos le		
				13/11/2020/19		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		{ Fonds commercial *	010	012	
			{ Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *			028	030	14 240
	Immobilisations financières * (1)			040	042	
	Total I (5)			044	048	14 240
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
		Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	1 000	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *		068	070	9 531
		{ Autres * (3)		072	074	128
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	1 345	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	098	12 004	
	Total général (I+II)		110	112	26 244	
PASSIF				Exercice N 1		NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		100
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131	)	132
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136		7 303
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142		7 403
	Total II			154		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			156		
	Emprunts et dettes assimilées			164		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			169	17 552	18 841
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			174		
	Produits constatés d'avance			176		18 841
	Total III			180		26 244
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 912 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		SARL @TECHNOLOGIE LA SOLUTION POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		13/11/2019			
A - RÉSULTAT COMPTABLE															
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209				210						
	Production vendue	Biens			215				214						
		Services *			217				218		15 968				
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222						
	Production immobilisée *								224						
	Subventions d'exploitations reçues								226						
	Autres produits								230						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	15 968				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234						
	Variation de stocks (marchandises) *								236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240						
	Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242		5 866				
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244						
	Rémunérations du personnel *								250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252						
	Dotations aux amortissements *								254		1 510				
	Dotations aux provisions								256						
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259				262							
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260											
Total des charges d'exploitation (II)										264	7 376				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	8 592				
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V)		294							
Produits exceptionnels (IV)								290							
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347				300							
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348											
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306		1 289					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310	7 303				
B - RÉSULTAT FISCAL															
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312	7 303		314		
Régime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				318						
	Provisions non déductibles *				322				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		1 289		324						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248		330						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249				251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				999							
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU-TE (44 octies et octies A)		987		342						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexies A)		989								
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quidecies)		138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		990								
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Investissements outre-mer		344								
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 quaterdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 quaterdecies)		993								
	Créance due au report en arrière du déficit						346				350				
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655								
	Deduction exceptionnelle Art. 39 duodecies A		643		Deduction exceptionnelle Art. 39 duodecies B		645								
Deduction exceptionnelle Art. 39 duodecies C		647		Deduction exceptionnelle Art. 39 duodecies D		648									
Deduction exceptionnelle simulateur de conduite		641													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	8 592		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356									
Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat						360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	8 592		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		104		106					
	Autres	110		112		114		116					
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124		126					
	Constructions	130		132		134		136					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142	8 250	144		146	8 250				
	Installations générales agencements divers	150		152		154		156					
	Matériel de transport	160		162	7 500	164		166	7 500				
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		176					
Immobilisations financières		180		182		184		186					
TOTAL		190		192	15 750	194		196	15 750				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532	1 042	534		536	1 042
	Installations générales agencements aménagements divers			540		542		544		546	
	Matériel de transport			550		552	469	554		556	469
	Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566	
TOTAL				570		572	1 511	574		576	1 510

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS - 12,8 % pour les entreprises à IIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées, variées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592
	Plus-values taxables à 19 % ①			590	592	594	596	598
	TOTAL			596	598	600	602	604

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL @TECHNOLOGIE LA SOLUTION POURLES NOUVELLES TECHNOLOGIES										Néant ☒																																																																																	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606																																																																																					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607																																																																																					
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616																																																																																					
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626																																																																																					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636																																																																																					
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646																																																																																					
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656																																																																																					
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666																																																																																					
TOTAL			680	682	684	686																																																																																					
<table border="1"> <tr> <th colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</th> <th colspan="4">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Dotations</th> <th>Reprises</th> <th colspan="4"></th> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td>1</td> <td colspan="3">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td>2</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td>3</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td>4</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td>5</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td>6</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td>7</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td>775</td> <td colspan="4">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						Dotations	Reprises					Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			Terrains	710		715	2				Constructions	720		725	3				Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4				Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5				Matériel de transport	750		755	6				Autres immobilisations corporelles	760		765	7				TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																							
		Dotations	Reprises																																																																																								
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																						
Terrains	710		715	2																																																																																							
Constructions	720		725	3																																																																																							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4																																																																																							
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5																																																																																							
Matériel de transport	750		755	6																																																																																							
Autres immobilisations corporelles	760		765	7																																																																																							
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																							
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																				
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																				
Déficits reportables			984																																																																																								
Déficits de l'exercice			960																																																																																								
Total des déficits restant à reporter			970																																																																																								
IV DIVERS																																																																																											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI										325																																																																																	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																	
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																	
Montant de la TVA collectée										374																																																																																	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378																																																																																	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD

⑤

Désignation de l'entreprise: SARL @TECHNOLOGIE LA SOLUTION POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES Néant ☒ *
Exercice ouvert le: 01/08/2019 et clos le: 31/12/2019 Données en nombre de mois 0 5

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137
---	-----

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
--	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Compléter le cadre ci-dessous									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case									
020									
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)									
022									
Effectifs au sens de la CVAE *									
023									
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)									
026									
Période de référence									
024 / / 160 / /									
Date de cessation									
/ /									

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 5 3 3 7 4 4 7 8

Dénomination de l'entreprise

SARL @TECHNOLOGIE LA SOLUTION POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Adresse (voie)

13 Av de la Marne

Code postal

89100

Ville

SENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BOULECHEFAR Prénom(s) ADELNom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 10Naissance: Date 23/09/1983 N° Département 99 Commune COLLO Pays ALGERIEAdresse : N° 13 Voie AVENUE DE LA MARNECode Postal 89100 Commune SENS Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 5 3 3 7 4 4 7 8

Dénomination de l'entreprise

SARL @TECHNOLOGIE LA SOLUTION POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Adresse (voie)

13 Av de la Marne

Code postal

89100

Ville

SENS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	

**SARL @TECHNOLOGIES-LA SOLUTION POUR LES NOUVELLES
TECHNOLOGIES**

Société à responsabilité limitée

Capital: 100 €

Travaux d'installation électrique dans tous locaux

Siège social : 13 Avenue de la Marne – 89100 SENS

N° Siret : 853 374 478 000 APE :4321A

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tenue le samedi 26 Septembre 2020

EXERCICE du 06 Août 2019 au 31 Décembre 2019

L'an 2020, le samedi 26 Samedi.

Les associés de la SARL @TECHNOLOGIES-LA SOLUTION POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES au capital de 100 € se sont réunis au siège social à Auxerre en assemblée ordinaire sur la convocation écrite des gérants adressée 15 jours auparavant.

La gérante constate que tous les associés présents ou représentés détiennent la totalité des parts et, qu'ainsi le quorum atteint, l'assemblée peut prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions statutaires.

La gérante dépose sur le bureau :

- le récépissé des convocations
- les statuts
- l'inventaire, bilan, compte de résultat et rapport de gestion
- le rapport des conventions visées à l'article L.223/19
- le texte des résolutions proposées.

La gérante rappelle l'ordre du jour :

- Approbation des comptes et quitus au gérant
- Rémunération de la gérance
- Affectation du résultat
- Rémunération des comptes courants
- Rapport Spécial article L.223/19 du Nouveau Code de Commerce.

Après lecture des documents présentés, le texte des résolutions est mis en délibération dans l'ordre suivant.

P.V. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2019(suite)**Première résolution – Quitus de gérante et approbation des comptes**

L'assemblée donne quitus à gérante de sa gestion.

Elle approuve les comptes de l'exercice avec un bénéfice net de 7 303,00€ et un bénéfice fiscal de 8 592,00€.

(Adoptée à l'unanimité)

Deuxième résolution – Rémunération de gérante

Le gérant n'a reçu aucune rémunération durant l'exercice 2019.

(Adoptée à l'unanimité)

Troisième résolution – Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter le résultat en « Report à Nouveau » pour : 7 303€.

(Adoptée à l'unanimité)

Quatrième résolution – Compte courant

Le compte s'élève à : 17 552,20 € (suite apports d'origine).

(Adoptée à l'unanimité)

**Cinquième résolution – Rapport Spécial sur les conventions visées à l'article L.223/19
Du Nouveau Code de Commerce**

L'assemblée constate, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance vis-à-vis des conventions entrant dans les champs d'application de l'article L.223/19 du Nouveau Code de Commerce, qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 entre la société et la gérance.

(Adoptée à l'unanimité)

A la suite de cet exposé, la séance est levée, et le présent procès-verbal rédigé pour en résumer les dispositions.

Signé les associés

M. BOULECHFAR Adel

